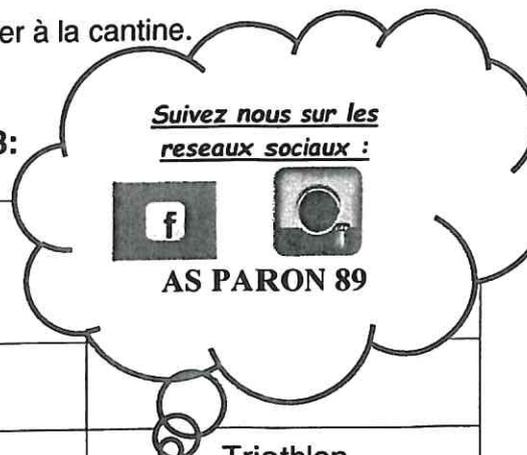


INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE PARON

L'inscription à l'AS du collège permet de **participer aux activités proposées** par les professeurs d'EPS entre midi et deux heures, le mercredi après-midi ou le vendredi de 16h à 17h.
L'élève licencié peut également, **s'il le souhaite**, s'engager dans les **compétitions sportives** du mercredi après-midi.

Pour les élèves demi-pensionnaires, passage prioritaire pour manger à la cantine.
Pour les externes, possibilité de manger au ticket.

Programme des activités proposées pour cette année 2022-2023:



LUNDI	Futsal Minimes Semaine A : 4 ^{ème} Semaine B : 3 ^{ème} De 12h45 à 13h45		
MARDI	Danse De 12h50 à 13h45	Athlétisme De 12h50 à 13h45	
MERCREDI après-midi	Raid De 12h45 à 15h	Athlétisme De 12h45 à 14h30	Triathlon De 14h à 16h
JEUDI	Badminton De septembre aux vacances de février De 12h45 à 13h45	Basket De février à la fin d'année De 12h45 à 13h45	
VENDREDI	Futsal Benjamins Semaine A : 6 ^{ème} Semaine B : 5 ^{ème} De 12h35 à 13h45		Athlétisme De 16h00 à 17h00

* L'AS triathlon se déroule le mercredi après-midi à la Piscine Municipale (Complexe Roger Breton). Les élèves y ont rendez-vous à 14h avec le professeur qui les prendra en charge. Les élèves se rendront sur place par leurs propres moyens.

L'élève licencié s'engage à **venir à tous les entraînements**, à **prévenir en cas d'absence**, et à **s'investir dans les compétitions s'il s'y est engagé**.

Le comportement doit être exemplaire : tenue de sport exigée, sérieux, respect des autres et du matériel.

Tout manquement aux règles de fonctionnement ou de sécurité pourrait entraîner une exclusion définitive de l'AS, sans remboursement.

La cotisation à l'AS est de 30€. Cette cotisation permet à l'élève de s'inscrire à une ou plusieurs activités. Elle lui permet aussi de participer, s'il le souhaite, aux compétitions du mercredi après-midi.
Le tee-shirt de l'AS est offert à tous les élèves lors de l'inscription.

Je soussigné.....autorise mon enfant.....

né(e) le en classe de à participer aux entraînements de l'AS du collège, ainsi qu'aux différentes compétitions si mon enfant s'y engage.

J'ai bien noté que mon enfant devait avoir un comportement exemplaire, sous peine d'exclusion de l'AS sans possibilité de remboursement.

Dans le cadre des activités de l'AS et de leur promotion :

- J'autorise les animateurs d'AS à prendre mon enfant en photo
- J'autorise la publication des photos sur le compte facebook de l'AS et sur le site du collège

Je choisis de régler la somme de **30 euros pour participer à toutes les activités et compétitions de mon choix** :

- a) En chèque à l'ordre de AS collège de Paron
- b) En liquide

Attention : Nous ne pouvons plus accepter les bons CAF et les Pass Sport qui ne sont pas compatibles avec l'AS

L'inscription comprend le tee-shirt de l'AS, que votre enfant pourra porter aux entraînements et aux compétitions pour représenter le collège (**entourer la taille souhaitée** : S / M / L / XL)

Cette autorisation + le paiement doivent être mis dans une enveloppe ou pochette plastique, et remis aux professeurs d'EPS **uniquement lors des permanences d'inscriptions les 5/6/8/9 septembre entre 13h et 13h55 (fenêtres classe SVT accessible par les élèves de la cours de récréation)**.